

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 31/03/2023
Date d'affichage : 31/03/2023
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 6 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L 2122-17 du CGCT,

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Bonnet, Mme Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Guillaume, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat,

Absents ayant donné procuration : M. Renaud à Mme Leroy, Mme Boulogne à M. Dedisse, M. Reby à M. Bonnet, M. Gabez à Mme Ouvry, Mme Pabiot à Mme Breuzet, Mme Denis à M. Boujlilat,

Effectifs	22
Nombre de votants	28
Votes « Pour »	25
Votes « Contre »	0
Abstentions	3
Procurations	6

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Exercice 2022 – Compte administratif du budget annexe de l'assainissement

Conformément à l'article L2121-14 alinéa 2 du CGCT, le Conseil municipal élit son président de séance pour l'examen et le vote des Comptes administratifs 2022.

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT et à l'article 107 de la loi NOTRe venu compléter les dispositions de ce dernier : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Madame Carole TABBAGH-GRUAU donne connaissance des résultats de la gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des finances :

ADOPTÉ le Compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022.

Majorité

Pour extrait conforme :
Le président de séance,



Résultats budgétaires de l'exercice

27900 - ASST COSNE -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 146 018,72	1 332 619,81	3 478 638,53
Titres de recette émis (b)	356 921,04	438 476,60	795 397,64
Réductions de titres (c)		5 222,40	5 222,40
Recettes nettes (d = b - c)	356 921,04	433 254,20	790 175,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 146 018,72	1 332 619,81	3 478 638,53
Mandats émis (f)	2 072 649,64	332 088,68	2 404 738,32
Annulations de mandats (g)	719 178,50	26 237,91	745 416,41
Depenses nettes (h = f - g)	1 353 471,14	305 850,77	1 659 321,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		127 403,43	
(h - d) Déficit	996 550,10		869 146,67

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

27900 - ASST COSNE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST COSNE -					
Investissement	170 929,59		-996 550,10		-825 620,51
Fonctionnement	778 183,13	9 219,32	127 403,43		896 367,24
Sous-Total	949 112,72	9 219,32	-869 146,67		70 746,73
TOTAL III	949 112,72	9 219,32	-869 146,67		70 746,73
TOTAL I + II + III	949 112,72	9 219,32	-869 146,67		70 746,73



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 3

Date de convocation : 31/03/2023

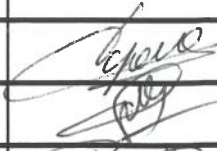
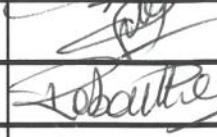



Présenté par Le Président de séance (1),
 A Cosne-Cours-sur-Loire le 6/04/2023
 Le Président de séance (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Cosne-Cours-sur-Loire, le 6/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BLANDIN Alexandre	
BONNET Yannis	
BOREL Martine	
BOUCHER-BAUDARD Alexandre	
BOUJLILAT Hicham	
BOULOGNE Béatrice	
BREUZET Nadine	
CASSERA Frédéric	
COLONEL Corinne	
DEDISSE Alain	
DENIS Isabelle	
GABEZ Frédéric	
GILLONNIER Daniel	
GUIBLIN Christine	
GUILLAUME Florence	
LECLERC Lucie	
LEROY Martine	
LIENHARD Gilbert	
MARASI Jean-Pierre	
MILLIARD Annie	
OUVRY Stéphanie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

PABIOT Pauline	
PONSONNAILLE Patrick	
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
REBY Denis	
RENAUD Michel	
TABBAGH GRUAU Carole	
VERNEAU Michel	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil municipal.